

Compte-rendu du Conseil municipal du 10 décembre 2018

Présents : N. AMEYE, G.BONNET, L. CESARINI, A. FALEMPIN, FP MATHEY, JP. MOMPIED, N.ONZON, JF. PORTE

Absents : J. CHANUDET, L. PEYNET (pouvoir à G.BONNET)

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil du 22 octobre 2018
3. Vente et achat de broyeur
4. Suppression de points d'éclairage public
5. Actualisation du zonage d'assainissement
6. Contrat d'assurance
7. Approbation du rapport de la CLECT
8. Achat de serre pour le jardin communal
9. Agent recenseur
10. Remboursement d'achat effectué par le maire
11. Questions diverses

Demande d'ajouts de points à l'ordre du jour

- Décision modificative budgétaire
- Défense du CMP de Youx
- Modification statutaire de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge
- Vœux Animaux du cirque
- Travaux voirie 2019
- Fonds de concours à la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge
- Subvention Téléthon 2018

- Désignation du secrétaire de séance : désignation à l'unanimité de FP. MATHEY

- Approbation du compte-rendu du Conseil du 22 octobre 2018
Mise au vote : adopté à l'unanimité

- Vente et achat de broyeur
Proposition de deux modèles : le premier de marque anglaise BEMFORD Raven 47 pour un prix de 11300€ HT chez Audebert, le deuxième de marque française KUHN Agrilonger 4734M chez Ray pour un prix identique. Après débat il est décidé à l'unanimité de choisir le broyeur KUHN pour son origine française et la proximité de l'entreprise Ray.
Il est précisé que l'entreprise RAY reprendra également le broyeur d'accotement de la commune pour la somme de 1 300€ HT.

- Suppression de points d'éclairage public : il est proposé de supprimer les points BG110 rue des larges, AB102 à Lavaure, BC102 impasse des Meuniers, BG107 place de la Liberté, BA206

Compte-rendu du Conseil municipal du 10 décembre 2018

et 207 au Bourg, BG104 aux Nadeaux. Chaque conseiller est invité à vérifier l'opportunité de cette modification de l'éclairage public. Le vote est reporté au prochain Conseil.

- Actualisation du zonage d'assainissement : le Commissaire enquêteur a donné un avis favorable au zonage proposé. La notification du nouveau zonage à l'Agence de l'Eau permettra de percevoir les subventions qui avaient été demandées. Mise au vote : approuvé à l'unanimité
- Contrat d'assurance : Afin de réduire les cotisations d'assurance, il a été demandé des devis au GAN et l'actuel contrat Groupama a été renégocié pour des prestations identiques. Pour l'assurance des bâtiments, la nouvelle proposition de Groupama est de 2471€ contre 2433€ pour la proposition du GAN. Par contre les propositions GAN pour les deux tracteurs sont supérieures de 110€ au contrat Groupama.
Il est décidé de continuer le partenariat avec Groupama avec cette nouvelle formule, ce qui représente une économie de près de 30% par rapport à la cotisation actuelle, et d'assurer l'installation photovoltaïque (45€) et le nouveau véhicule communal (212,34€). Mise au vote : approuvé à l'unanimité
- Approbation du rapport de la CLECT : Mise au vote : approuvé à l'unanimité
- Achat de serre pour le jardin communal : la serre qu'il était envisagé d'acquérir n'est plus disponible. Point à ré-étudier lors d'un prochain conseil
- Agent recenseur : Le recensement de la population de la commune se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.
Il faut prendre un arrêté de création d'emploi pour l'agent recenseur qui sera rémunéré 928€ brut pour l'ensemble de la prestation. Cet arrêté prendra effet le 8 janvier 2019 premier jour de formation de l'agent recenseur et prendra fin le 16 février 2019 dernier jour de la collecte.
Mise au vote : approuvé à l'unanimité
- Remboursement d'achat effectué par le maire : Suite à la naissance de Charly BRUNO sur la commune, le maire a fait l'achat d'un cadeau pour 54.80 € TTC qu'il convient de lui rembourser. Mise au vote : approuvé à l'unanimité.
- Décision modificative budgétaire : Il convient de prendre la Décision modificative suivante afin d'alimenter le chapitre 65 du budget commune

022 : - 703.70€
6531 : + 25.18€
6534 : + 0.63€
6535 : + 140.16€
65548 : + 537.73€

Mise au vote : approuvé à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil municipal du 10 décembre 2018

- Défense du CMP de Youx : le Centre médico psychologique de Youx qui accueille 175 patients risque de fermer. Le conseil municipal, par le vote d'une motion de soutien, demande un maintien de ce centre qui offre services et emplois en territoires ruraux.
Mise au vote : approuvé à l'unanimité
- Modification statutaire de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : Cette modification prévoit de :
 - redéfinir les compétences touristiques au chapitre des compétences facultatives, et notamment les sites touristiques d'intérêt communautaire ;
 - préciser la compétence relative aux ALSH périscolaires et extrascolaires ;
 - préciser la compétence RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).Mise au vote : approuvé à l'unanimité
- Vœux Animaux du cirque : L'association 30millions d'amis demandent aux communes de désapprouver l'installation de cirques accueillant des animaux sauvages.
Mise au vote : Pour = 2, contre = 4 ; abstention = 2
- Travaux voirie 2019 : la commune disposera d'une enveloppe d'environ 12 597€ auprès de la communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge pour des éventuels travaux de voirie en 2019. Au regard du fait que ces travaux seront éligibles à environ 54 % de subvention (DETR et FIC), le conseil municipal peut envisager des travaux d'un coût maximum d'environ 27000€ HT. Les pré-études et chiffrages sont présentés pour des éventuels travaux Impasse des Meuniers, Chemin du Verger, Impasse de la Pachat.
Devis de l'Impasse des Meuniers 30 545€ HT
Devis du Chemin du Verger 27 163€HT
Devis de l'Impasse de la Pachat 22 965€HT
Après débat il est proposé de retenir les travaux Chemin du Verger.
Mise au vote : approuvé à l'unanimité
- Fonds de concours à verser à la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : Il s'agit du financement des futurs bâtiments de restauration scolaire. La commune participe à hauteur de 17 543€, une première partie sera versée en 2018 et le solde en 2019.
Mise au vote : approuvé à l'unanimité
- Subvention Téléthon 2018 : Montcel a été une étape des marcheurs du Téléthon. Il est proposé de verser une subvention de 250€.
Mise au vote : approuvé à l'unanimité
- Questions diverses
La Communauté de Communes a créé une commission « Développement durable et transition énergétique » dont l' élu responsable est Grégory Bonnet. Il convient de désigner un représentant de la commune. FP. Mathey est proposée à cette fonction.

Les vœux de la municipalité auront lieu le 27 janvier 2019 à 11 heures. Le bulletin municipal aura été préparé et distribué deux semaines avant les vœux.

Compte-rendu du Conseil municipal du 10 décembre 2018

La parole est ensuite donnée au public.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.